



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Directeur
Réf :

Lyon, le 30 août 2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de Bagnols, prescrites par arrêté municipal du 3 juin 2021.

Ce projet qui consiste à modifier l'orientation d'aménagement et de programmation du quartier du plan situé en zone UB en prévoyant un phasage de l'opération, doit permettre de faire évoluer le plan local d'urbanisme de Bagnols approuvé le 12 novembre 2015.

L'analyse de ce projet de modification simplifiée appelle de ma part un favorable.

Je vous rappelle que cet avis doit être joint au dossier d'enquête publique et que cette modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Bagnols ne deviendra exécutoire qu'une fois publiée sur le géoportail de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des territoires,
L'adjoint au Chef de service territorial nord,

Nicolas REUDET

Copie :

- Service planification, aménagements, risques

Monsieur Jean-François Fady
Maire de Bagnols
90 place de la mairie
69620 Bagnols

